



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION RÉGIONALE
BRETAGNE

EN CHIFFRES

140
agents

1
siège régional
à Cesson-Sévigné

5
sites
départementaux

1
parc naturel marin
d'Iroise (PNMI)

2 400
km de façade
littorale

1
réserve nationale
de chasse et de faune
sauvage (RNCFS)
du Golfe du Morbihan

IMPLANTATION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EN BRETAGNE



Sites OFB

- Siège de l'OFB
- Site national
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- ◆ UMS Patrinat
- Siège de la direction régionale
- Service départemental
- ▲ Réserve et site naturel
- Unité spécialisée migrateurs
- Siège de parc naturel marin, et ● site associé
- Délégation de façade, et ● site associé

Périmètres

- Région
- Parc naturel marin
- Eaux sous souveraineté
- Zone économique exclusive

Sources : OFB
Fonds cartographiques : OFB, IGN, SHOM
Réalisation : O. Debuf
© OFB, 2022



LE MOT DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE



Sylvie DETOC

L'OFB fête cette année son quatrième anniversaire. Que de chemin parcouru au cours de ces années ! 2023 a marqué une étape de consolidation de la DR Bretagne.

Parmi les faits marquants, pour les équipes, c'est tout d'abord le séminaire interne, qui a permis à toute la communauté de travail de se retrouver et d'accueillir les nouveaux collègues en octobre à Trégunc (29) pour deux journées bien remplies autour de la question « biodiversité et changement climatique ». Ce fut également une année encore marquée par l'effort de formation. Cet effort s'achèvera cette année pour permettre à tous les agents de disposer d'un socle de base commun. En 2023, un focus a notamment été fait sur les formations « loup », puisque l'espèce est réapparue en Bretagne depuis 2022. 2023 a vu également les réseaux régionaux sur la connaissance et l'appui aux acteurs se mettre en place.

Grâce aux compétences de tous, la DR Bretagne a contribué à préserver et restaurer la biodiversité dans toutes ses dimensions.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées avec succès, comme, par exemple, la lutte anti-branconnage, qui concerne le thon rouge, les coquilles Saint-Jacques ou les civelles. Des enquêtes approfondies ont pu être menées grâce aux compétences et à l'expertise des agents. La grippe aviaire a encore touché la Bretagne en 2023 : en Finistère et dans le Morbihan, les sternes cette fois-ci ont été touchées. L'OFB, avec l'association Bretagne Vivante, a géré la situation dans le cadre de sa mission de surveillance sanitaire. En matière de mobilisation, les équipes se sont mobilisées en étant présentes au Carrefour des gestions locales de l'eau, à Rennes, pour la Fête de la nature, sur terre et sur mer, avec nos partenaires ou encore dans la semaine du Golfe, avec la tenue d'un stand où près de 500 plaquettes sur la RNCFS du Golfe du Morbihan ont été distribuées. Enfin, l'évaluation des Atlas de biodiversité communale (ABC) a été lancée à la DR Bretagne : une première nationale !

Côté Mer, 2023 a été marquée par l'observation de cétacés en abondance, en mer d'Iroise notamment, mais aussi par le constat d'échouages d'individus en nombre. L'équipe du PNMI travaille notamment sur l'évolution des habitudes alimentaires des baleines liées à leurs modes de déplacement. La connaissance, pour la mer comme pour les autres milieux, revêt une importance cruciale pour la gestion des aires protégées mais aussi pour aider à piloter les politiques publiques. La DR Bretagne a contribué ainsi à l'établissement d'une base de données « Poisson » accessible à tous, permettant notamment aux chercheurs de bénéficier d'un historique de données référencées sur plus de trente ans.

Et, comme l'OFB n'est pas seul opérateur à relever le défi de la préservation de la biodiversité, la DR a signé deux conventions importantes en 2023. Avec le procureur général, les 4 préfets et les 7 procureurs, un protocole-cadre relatif aux atteintes à l'environnement permet désormais de préciser les modalités de traitement judiciaires et administratif des atteintes à l'environnement et d'organiser leur mise en œuvre en veillant à l'articulation des réponses pénales et administratives afin de mieux protéger l'environnement. Avec le conservatoire du littoral, acteur majeur de la préservation de la biodiversité sur l'interface terre-Mer, la DR Bretagne a posé les bases d'un travail conjoint pour être encore plus près des enjeux de terrain.

Malgré toute la mobilisation des équipes, sur le terrain ou en support, la perte de la biodiversité demeure. La DR Bretagne garde le cap, et poursuivra son action, avec tous les acteurs bretons, que ce soit en matière de police, de connaissance ou de mobilisation, au plus près des enjeux, pour contribuer à lever les pressions qui s'exercent sur les milieux et les espèces.

Ce rapport d'activité illustre la diversité des actions menées en 2023 par chacun des 140 femmes et hommes de la DR Bretagne, engagés au quotidien pour le vivant. Qu'ils soient ici remerciés pour tout le travail accompli au cours de ces années.

Connaissance, recherche et expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

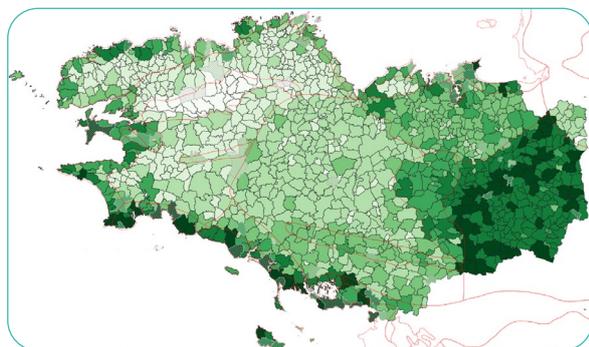
Évaluation de la richesse floristique communale potentielle en Bretagne

Le Service régional connaissance apporte un appui méthodologique aux acteurs du volet régional de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) sous pilotage de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB). Il s'agit de cartographier de potentiels « hotspots » de biodiversité ainsi que les zones sur lesquelles la connaissance est lacunaire. La principale difficulté vient des très importantes disparités de prospection du territoire régional.

Le service a modélisé la richesse des communes en plantes vasculaires (données du Conservatoire botanique national de Brest) en fonction de l'effort de prospection et de variables d'habitat. Ces modèles permettent, dans un second temps, de prédire la richesse qui serait détectée dans chaque commune si elle était correctement prospectée, c'est-à-dire sa richesse potentielle.

Si la méthode est validée par le CBN et l'OEB, elle pourra être déployée sur d'autres groupes taxonomiques à partir des données de la base Biodiv' Bretagne.

Richesse floristique potentielle des communes bretonnes

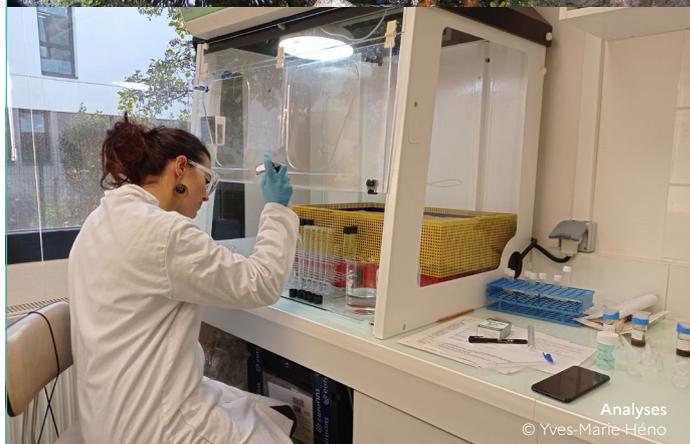


Nombre d'espèces indigènes estimé par commune :

403 - 441	533 - 559
441 - 467	559 - 595
467 - 487	Communes écartées pour établir le modèle
487 - 508	Régions phyto écologiques de Dupias et Rey (1985)
508 - 533	



Prélèvements macro-invertébrés
© Yves-Marie Héno



Analyses
© Yves-Marie Héno

Le laboratoire d'hydrobiologie en appui aux services départementaux

Le laboratoire de la DR Bretagne effectue des analyses hydrobiologiques dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Depuis son intégration à l'OFB, le laboratoire a proposé d'apporter son expertise en matière de diagnostic aux services départementaux.

Une étude amont/aval des paramètres macro invertébrés et diatomées, dans le cadre d'un projet d'extension ICPE, a permis de montrer les impacts importants de la situation actuelle : une baisse des indices biologiques, des différences significatives des communautés dans la rivière. Les résultats fournis sous accréditation apportent des éléments tangibles et objectifs d'analyse pour l'instruction du dossier qui est en cours.

Révision des listes rouges des poissons d'eau douce

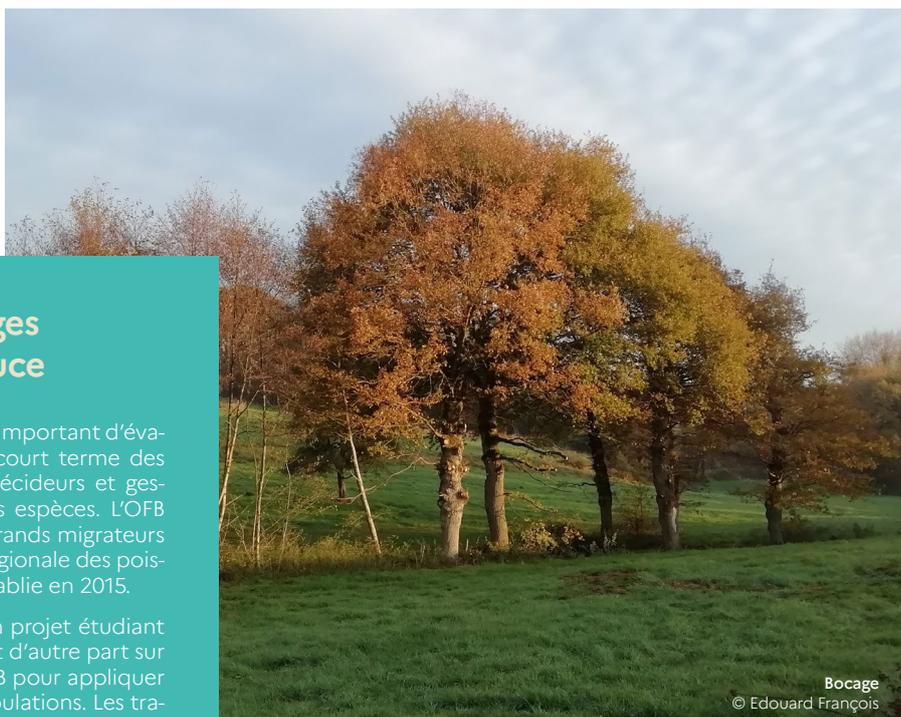
Les listes rouges constituent un outil important d'évaluation du risque de disparition à court terme des espèces et de sensibilisation des décideurs et gestionnaires pour la conservation des espèces. L'OFB Bretagne et l'association Bretagne grands migrants collaborent à la révision de la liste régionale des poissons d'eaux douces et migrateurs établie en 2015.

Ce projet s'appuie d'une part sur un projet étudiant avec l'Institut Agro Rennes-Angers et d'autre part sur un stage de master 2 piloté par l'OFB pour appliquer des modèles de dynamique des populations. Les travaux de révision sont supervisés par un comité d'experts régionaux et nationaux : INRAE, OFB, Institut Agro Rennes-Angers, Eaux & Vilaine, les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques...

Cette liste rouge révisée sera accompagnée d'une évaluation du niveau de responsabilité de la région Bretagne dans la conservation des espèces (méthodologie construite en 2015 avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et validée par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).



Projet de révision de la liste rouge des poissons en Bretagne



Bocage © Edouard François

Un projet de connaissance des espèces pour protéger le bocage

Le diagnostic territorial de la DR Bretagne a identifié le bocage comme un élément déterminant de la biodiversité en Bretagne. Son rôle de régulateur du cycle de l'eau et des pollutions diffuses représente quelques-uns des nombreux services écosystémiques de cet élément central du paysage breton. Alors que la Bretagne bénéficie du programme ambitieux de replantation « Breizh Bocage », celles-ci compensent à peine les arasements de haies (selon l'étude bilan Breizh Bocage 2). La DR Bretagne s'est donc investie sur ce sujet prioritaire pour améliorer les leviers de protection.

La prise en compte de la réglementation espèces protégées est apparue comme un levier fort pouvant permettre de lutter contre les arrachages de haies. Un travail de priorisation géographique sous SIG a été réalisé en amont pour cibler les secteurs d'extension urbaine et d'agrandissement des parcelles agricoles où le bocage apparaît particulièrement menacé.

Les services départementaux de l'OFB ont initié des inventaires des espèces protégées sur la base d'une liste pré-définie (oiseaux, mammifères, reptiles, insectes...) dans les secteurs où le bocage est menacé. Ces inventaires seront portés à connaissance des propriétaires fonciers et des collectivités.

La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage

Les activités de police au niveau des services territoriaux de la DR Bretagne portent sur des contrôles dans les domaines de la police de l'eau, des espèces, des espaces protégés, de la sécurité à la chasse, de la pêche et de l'appui technique à l'administration sur des dossiers nécessitant une demande d'autorisation ou de déclaration.

Ainsi, en 2023 :

- Plus de 1600 contrôles ont été menés avec la rédaction de près de 500 documents de police (procédures judiciaires, timbres amende ou procédures administratives) ;
- 131 avis techniques ont été réalisés sur le territoire, essentiellement sur des projets ayant un impact sur les milieux aquatiques. Afin d'appuyer les agents des services départementaux, des notes, fiches ou études ont été menées pour apporter des connaissances sur le sujet des plans d'eau et des têtes de bassins versant.

Rédaction de fiches techniques « Plans d'eau »

Deux fiches ont été rédigées par la DR Bretagne, à destination des agents OFB, des services de l'Etat, des techniciens de rivière et des bureaux d'études, sur les mesures visant à réduire les impacts des plans d'eau :

- Fiche n°1 : La suppression d'un plan d'eau en barrage sur un cours d'eau ;
- Fiche n°2 : La réalisation d'une dérivation d'un plan d'eau en barrage sur un cours d'eau.

Ces documents ont pour objectif principal de récapituler l'ensemble des recommandations techniques relatives à ces deux natures d'opérations et sont téléchargeables sur le site de l'Association des Techniciens de Bassins versants bretons (ATBVB).

<https://atvbv.fr/fiche-technique-n1-la-suppression-dun-plan-deau-en-barrage-sur-cours-deau/>

<https://atvbv.fr/fiche-technique-n2-la-realisation-dune-derivation-dun-plan-deau-en-barrage-sur-un-cours-deau/>



Suppression de plan d'eau
© Mikael Le Bihan



Mesures pour caractériser l'hydromorphologie des « rangs 0 » préservés
© Mikael Le Bihan

Étude sur la caractérisation des rangs 0 en « état de référence hydromorphologique » en Bretagne

Au commencement du réseau hydrographique se trouvent les « rangs 0 ». Situés sur la partie amont des têtes de bassin versant, ces espaces de transition entre écosystèmes terrestres et aquatiques précèdent les premiers cours d'eau. Ils englobent les zones de sources et les premiers écoulements superficiels.

L'étude conduite de mars à août 2023 par Maiwen Yin, dans le cadre d'un stage de Master 2 AgroParisTech, a porté sur la caractérisation des rangs 0 en « état de référence hydromorphologique » à l'échelle de la région Bretagne, lorsque leurs caractéristiques physiques n'ont pas été impactées par des travaux hydrauliques (chenalisation des écoulements, drainage, remblais...).

Au total, 31 sites de référence ont été identifiés et étudiés sur le terrain. L'étude souligne la rareté des rangs 0 préservés et confirme l'état de dégradation des milieux humides en Bretagne. Ces premiers éléments montrent également l'importance d'améliorer la connaissance sur les caractéristiques naturelles des milieux, afin d'adopter des mesures de préservation et de restauration adaptées. Le niveau de dégradation des rangs 0 souligne l'urgence d'une planification des mesures et d'une sensibilisation des décideurs et du grand public sur ces enjeux.

Habitats et espèces protégés réglementés dans le Finistère

Le département du Finistère possède une densité importante d'habitats et d'espèces protégés réglementés. En 2023, plusieurs procès-verbaux ont été dressés pour des atteintes concernant l'escargot de Quimper, le campagnol amphibie, le muscardin ou le triton.

La dégradation des milieux constatée lors de travaux sur les milieux terrestre et aquatiques, haies ou talus ont souvent aussi un impact fort sur les espèces protégées présentes sur ces secteurs. La connaissance de la présence des espèces protégées dans la zone de l'infraction est systématiquement actée dans le procès-verbal et permet d'étayer l'élément matériel..



Travaux avec destruction d'habitats d'espèce protégée (Loutre d'Europe) sur les Mont d'Arrée
© Stéphane Prunet

Le réseau sécurité à la chasse de l'OFB

La sécurité des chasseurs et des autres usagers de la nature lors des actions de chasse fait partie d'une des priorités en matière de police de la chasse pour l'établissement et la DR Bretagne.

Pour cela, l'OFB a déployé un réseau national « sécurité à la chasse », composé d'une trentaine de correspondants régionaux spécialement formés aux règles de sécurité à la chasse. Ces correspondants régionaux sont chargés d'apporter un appui aux services territoriaux de l'OFB sur les questions de sécurité à la chasse. Ils sont relayés dans les services départementaux par des correspondants départementaux. Ces derniers ont la charge, en complément de leurs missions de contrôle de police, de sensibiliser et de communiquer auprès des chasseurs et des autres usagers dans le but de prévenir les accidents, mais également de diligenter des enquêtes dans le cadre des accidents et incidents de chasse, en autonomie ou en appui des services de la police nationale ou de la gendarmerie nationale.

Afin d'assurer une montée en compétence de l'ensemble de ses agents, l'OFB a également mis en œuvre une formation « acculturation chasse », qui s'inscrit dans le parcours de formation mis en place au sein de l'établissement depuis sa création. Ces formations déployées en région Bretagne en 2023 visent à permettre aux inspecteurs de l'environnement d'appréhender les principales réglementations liées à la police de la chasse.



Formation sécurité à la chasse - Cesson-Sévigné
© Marie-Andrée Arago

Exemple de traitement d'un accident de chasse en Ille-et-Vilaine

En octobre 2022, un accident de chasse a eu lieu sur la commune d'Acigné (Ille-et-Vilaine). Les inspecteurs de l'environnement du SD 35, en co-saisine avec la gendarmerie, ont procédé à la reconstitution de cet accident de chasse qui a permis de mettre en évidence « l'effet tunnel » :

le chasseur, posté en bord de route, a tiré sur une perdrix qui s'est envolée en longeant la route. Focalisé sur la perdrix au moment du tir, le chasseur n'a pas pris en compte son environnement : des cyclistes présents sur la route ; il a tiré dans leur direction.

Un des cyclistes a été blessé au visage et au bras. Suite à cet accident mettant en danger la vie d'autrui, il a été fait application du L.423-25-1 du code de l'environnement et l'inspecteur de l'environnement du SD35 a procédé à la rétention du permis de chasseur du tireur. Une suspension du permis pour une durée de 6 mois a ensuite été prononcée par le directeur de l'OFB.

En novembre 2023, la personne mise en cause a comparu devant le tribunal de police : elle a été déclarée coupable et condamnée à 1000 euros. A titre de peine complémentaire, l'arme a été confisquée, le permis de chasse retiré pour 3 ans ainsi que l'interdiction de détenir ou de porter une arme pour la même durée.

Au civil, le mis en cause a été condamné à verser plus de 10 000 euros à la victime, au deuxième cycliste, à la fédération des chasseurs et à la CPAM.



La pêche du thon dans le Morbihan

La pêche de loisir du thon rouge connaît un très fort engouement depuis plusieurs années, notamment en Bretagne ; cette pratique est fortement réglementée afin de protéger l'espèce.

Pendant plusieurs mois, les inspecteurs de l'environnement du service départemental du Morbihan et les Gendarmes rennais de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) ont mené une enquête relative à de la pêche illégale du thon rouge pratiquée par les plaisanciers sur les côtes morbihannaises.

Les investigations ont notamment mis en évidence les pratiques illicites de trois individus originaires de la région de Vannes. Ils opéraient au large des côtes, depuis un port du Golfe du Morbihan. Ainsi, depuis l'été 2021, plusieurs spécimens de thons rouges étaient prélevés sans marquage conforme, pour certains à des périodes de fermeture de pêche ou encore en falsifiant les déclarations de captures.

Des auditions et perquisitions aux domiciles des individus ont permis de révéler les faits (saisie de divers éléments ayant servi à commettre les infractions, notamment un navire semi-rigide). Les personnes mises en cause sont convoquées devant le tribunal correctionnel de Vannes. Ils encourent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement, 45 000 euros d'amende, la confiscation du navire, des véhicules et du matériel de pêche ainsi que le retrait de leurs autorisations de pêche.





Agents du parc naturel marin d'Iroise
en mission de surveillance
© Mickael Buanic

Captures accidentelles de dauphin dans le parc naturel marin d'Iroise

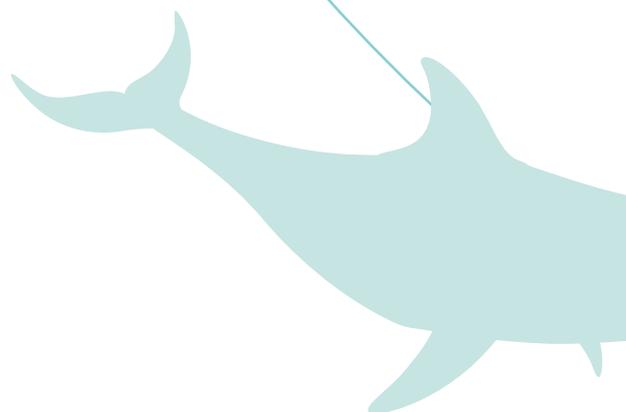
En 2023, les 11 inspecteurs de l'environnement affectés au Parc naturel marin d'Iroise ont réalisé de nombreux contrôles, sur l'estran, correspondant à la zone de balancement des marées, et en mer.

Au cours de leurs missions de surveillance et de contrôles, les agents veillent au bon respect de la réglementation concernant des domaines très divers. On peut notamment citer la thématique des atteintes aux espèces marines protégées, qui a pris de l'importance au cours des dernières années, notamment dans le cadre des captures accidentelles de mammifères marins (en particulier les dauphins) ou du dérangement de ces espèces.

A titre d'illustration, le dauphin commun est un mammifère marin intégralement protégé : il est notamment interdit de le capturer, de l'enlever ou de le perturber intentionnellement, de le détruire et de le mutiler lorsqu'il est vivant ; mais aussi d'en transporter, d'en détenir et d'en utiliser tout ou partie lorsqu'il est mort.

Malgré ce cadre réglementaire strict, il est constaté de nombreuses infractions concernant la perturbation intentionnelle mais aussi concernant des captures accidentelles non déclarées. Un régime particulier s'applique aux activités professionnelles de pêche maritime, qui ne sont pas concernées par la limite d'approche des animaux lorsque cette approche est non intentionnelle et par l'interdiction de capture lorsque celle-ci est accidentelle.

Les agents exercent donc une veille attentive afin de lutter contre ces atteintes.



Appui aux politiques publiques

Le plan d'action triennal sur les aires protégées

En 2019, s'est tenu à Biarritz le 4ème colloque national sur les aires marines protégées. Il a été décidé le principe de travailler sur une stratégie nationale pour toutes les aires protégées (SNAP), de métropole et d'outre-mer, pour la mer, la terre et le littoral. En 2021, le Président de la République annonçait le déploiement de cette stratégie, déployée sur 10 ans (2021/2030) et organisée par tranche de 3 ans en déclinaison régionale (plan d'action territorial ou plan d'action triennal).

Au sein de chaque région, la DREAL et le Conseil régional, parfois en lien avec la DR OFB, comme ce fut le cas en Bretagne, ont travaillé pour définir un cadre de travail opérationnel en lien avec des mesures socles (souvent les mesures 1, 2 et 6 consistant à créer, étendre, renforcer ou consolider la gestion). A l'issue d'une démarche de consultation ayant requis un cadrage méthodologique amont initié en novembre 2021 et auquel l'OFB a directement contribué depuis lors, après un travail de reprise de données et d'écriture, le plan d'action territorial breton a été diffusé en décembre 2023. Il référence 37 actions en lien avec une partie des mesures identifiées dans le cadre de la Stratégie aires protégées, et liste 57 projets de sites (création, extension, amélioration de la gestion...), terrestres ou mixtes (à cheval sur le DPM). Il donne également à lire les modalités de poursuite de cette démarche si essentielle.

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-d-actions-territorial-pat-2022-2024-a5641.html>

Conservatoire du littoral : un partenariat de terrain acté par une convention

La volonté conjointe de la DR Bretagne et de la délégation du Conservatoire du littoral de partager des valeurs communes dans l'accomplissement de leurs missions a abouti à l'élaboration d'un partenariat opérationnel. A cet effet, les parties ont convenu d'un cadre de coopération suivant cinq axes de travail prioritaires :

- l'interconnaissance et le partage de pratiques ;
- prospectives et stratégies ;
- la connaissance des espaces littoraux : le suivi, l'observation et la recherche sur les écosystèmes, habitats et espèces ;
- le renforcement des capacités à protéger et gérer les espaces naturels littoraux et contribuer à la compatibilité des usages ;
- la valorisation, le transfert, la communication.

Plus précisément, il s'agit de poursuivre les interactions techniques afin de faciliter le partage d'expériences, la montée en compétences et les échanges portant sur des questions stratégiques au regard de problématiques adressées par des politiques publiques (stratégie aires protégées, gestion du trait de côte, solutions fondées sur la nature, adaptation au changement climatique, milieux humides, priorités de contrôle,...) et par conséquent, sur une nécessaire articulation entre l'OFB et le Conservatoire.

Les Conseils de rivages auxquels participent l'OFB formalisent cette relation autour de thèmes communs, sur les enjeux environnementaux, les partenaires régionaux ou départementaux, sur l'articulation des politiques publiques. Poursuivre cette interaction formelle est essentielle tout comme il importe de développer techniquement des actions conjointes dans le domaine du contrôle et des politiques pénales, auprès des collectivités ainsi que dans le cadre des aires protégées. Sur des sujets comme le gravelot à collier interrompu et l'opération « Attention à la marche sur des œufs », la délégation, coordinatrice pour la Bretagne, et l'OFB ont travaillé de concert, avec tous les autres partenaires bretons (associations, collectivités, services de l'Etat) pour l'opération 2023.



Camp de baguage Hoedic
© Marion Le Vée

Informer et former

Pas moins de 185 membres des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dont 85 élus, ont consacré une matinée du mois de juin 2023 à se former aux rudiments de l'hydrologie en Bretagne.

« Est-ce que les nappes phréatiques existent en Bretagne ? »,

« Quels débits déclenchent la migration des saumons ? »,

« Est-ce qu'on pourra créer des retenues pour arroser nos légumes ? »,

« Est-ce que nos barrages d'eau potable se rempliront toujours en 2050 ? »,

« Et les besoins en eau douce pour le littoral ? »

Telles étaient quelques questions émanant des participants qui ont pu trouver des pistes de réponses durant ces quatre matinées de conférence

et d'échanges avec l'OFB et les spécialistes du BRGM, de la DREAL, des DDTM, de l'association Bretagne Grands Migrateurs, du CRESEB et d'experts du Haut Conseil Breton pour le Climat. Organisée par l'association des présidents de CLE de Bretagne, ce type de formation permet l'acquisition d'une culture scientifique commune, qui favorise le dialogue et éclaire l'action face au changement climatique.

Toutes les présentations ici :
<https://www.appcb.fr/formation-ggre-cc/>

*BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières / DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement / DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer / CRESEB : Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne

Un bon plan...D'eau ?

La Bretagne compte près de 46 000 plans d'eau, dont 40% implantés en Ille-et-Vilaine. Bien que ce chiffre soit trois fois inférieur à celui des Pays de la Loire, il reste néanmoins significatif.

L'étude « plans d'eau » menée par la DR Bretagne sur les territoires de Bretagne et des Pays de la Loire, dans le cadre d'un stage de MASTER 2, a permis de constituer une base de données riche en informations et utile au quotidien pour les agents de l'OFB et les acteurs locaux « milieux aquatiques » : surface, rangs et débits des cours d'eau traversés, implantation sur zone humide, sur source, sur nappe, en tête de bassin versant, mais aussi informations sur les territoires, à l'échelle des communes et des bassins versants des masses d'eau.

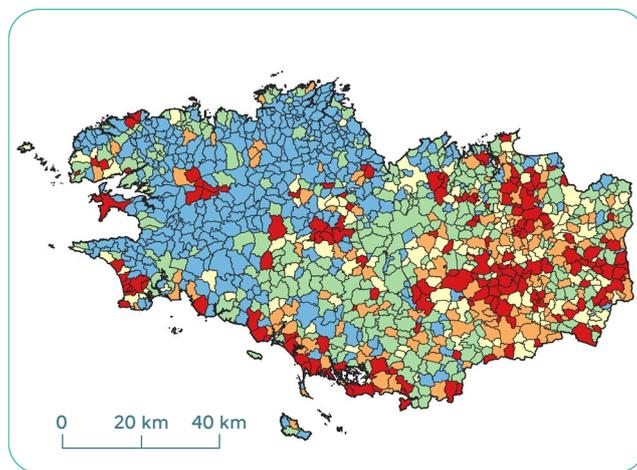
Les analyses ont permis de faire constat que la majorité des plans d'eau (80%) qui ont été creusés sont implantés sur des zones humides potentielles (cartographie nationale 2024) et les 3/4 en zone de tête de bassin versant (75%). Ils sont aussi fréquemment positionnés en intersection d'un cours d'eau. Plus d'un plan d'eau sur deux est connecté au système hydrographique, c'est-à-dire que plus de la moitié des plans d'eau touchent un cours d'eau, une source, une zone humide alluviale ou une nappe alluviale ou plusieurs de ces éléments à la fois. Il ressort également que les portions de cours d'eau barrées par des plans d'eau, sont à écoulement intermittent pour plus de 63% d'entre elles.

Une analyse exploratoire de l'impact cumulé de ces plans d'eau sur des indicateurs d'état des cours d'eau, comme l'Indice Poisson est en cours. La base de données interrégionale Bretagne-Pays de la Loire (plan d'eau, tronçons, communes et masses d'eau continentales) doit être prochainement diffusée via le service de diffusion de la donnée de l'OFB (data.ofb.fr). Un atlas cartographique doit également être finalisé pour mieux visualiser ces indicateurs, synthétisés à l'échelle des masses d'eau et des communes, et ce à différentes échelles de territoire (inter-région, régions, territoires de SAGE* et départements).

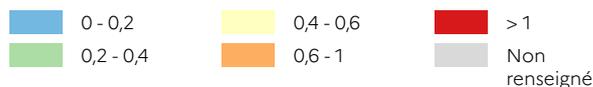
*SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Région BRETAGNE

Proportion de la surface des communes occupée par un plan d'eau



Pourcentage de la surface de la commune occupée par un plan d'eau :



Gestion et appui aux gestionnaires d'espaces naturels



Cartographie des herbiers de zostères

Dans le cadre du volet biodiversité du Plan de relance, l'OFB a mandaté les bureaux d'études TBM & I-Sea pour actualiser la cartographie des herbiers de zostères de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) du golfe du Morbihan. Un comité technique local intégrant les principaux partenaires du territoire (PNR, DDTM, pêcheurs, ostréiculteurs, RNN...) a supervisé ce travail pendant les 2 années du projet.

Les zostères sont des plantes marines (et non des algues) qui se développent sur les sédiments meubles. Deux espèces sont présentes sur le littoral français, la zostère naine qui occupe des surfaces de vasières qui découvrent à marée basse et la zostère marine qui se développe en subtidal (toujours recouverte par la marée).

Ces 2 espèces formant des herbiers jusqu'à plusieurs centaines d'hectares sont essentielles au maintien des équilibres biologiques du golfe du Morbihan :

- Elles permettent de piéger les particules en suspension,
- Elles accueillent de nombreuses espèces,
- Elles favorisent l'oxygénation de l'eau et piègent le carbone.

Le protocole retenu pour ce projet alliait de la télédétection (images satellites), des prédictions informatiques et des points de vérification terrain (près de 3000).

Les résultats obtenus indiquent un quasi doublement des herbiers du golfe du Morbihan depuis la précédente cartographie (TBM, 2002). La surface d'herbier est actuellement de 2611,9 ha, confortant le golfe du Morbihan comme le deuxième site en France après le bassin d'Arcachon pour les zostères.

La dynamique, qui est favorable sur le plan surfacique ne gomme pas les nombreuses menaces qui pèsent sur les zostères : pollution de l'eau, mouillage dans les herbiers, pêche à pied...

Cette cartographie actualisée servira à développer les missions de la RNCFS sur cet habitat, avec des suivis en plongée, de la sensibilisation des plaisanciers et des contrôles de polices. Les Analyses risques pêche (ARP) vont débiter dans le golfe du Morbihan en s'appuyant sur cette cartographie.

Ponte Seiche
© Pierre Manzi

Un bilan pour l'année et pour organiser la suite

La RNCFS du golfe du Morbihan a rédigé un rapport d'activité qui, fait le bilan des actions menées depuis le 8 septembre 2016, date de l'avis favorable du CSRPN pour son plan de gestion 2016-2025. Il rappelle les objectifs à long terme et présente les actions effectuées, les résultats obtenus, les partenariats développés, ainsi que les opérations à mettre en œuvre ou à poursuivre d'ici 2025, date de la fin du plan de gestion.

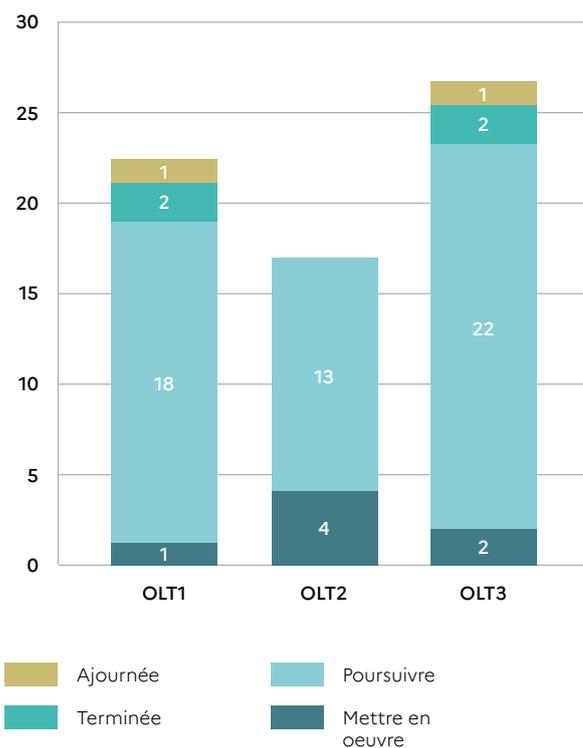
Trois objectifs de long terme structurent ce bilan :

- Maintenir et améliorer les capacités d'accueil de l'avi-faune nicheuse, migratrice et hivernante dans le golfe du Morbihan (OLT 1),
- Comprendre le fonctionnement des habitats et des espèces protégées du golfe du Morbihan et des milieux périphériques associés (OLT 2)...
- Intégrer la RNCFS dans l'environnement socio-économique local (OLT 3).

Au total, 67 objectifs opérationnels ont fait l'objet d'une description, suivant une codification spécifique liée à la nature de l'action (Police, connaissance, ...), un niveau de priorité et un niveau de réalisation. Le rapport d'activité livre à point nommé un bilan de mi-parcours permettant de définir les orientations pour les prochaines années.

Que peut-on retenir ? Des partenariats toujours plus nombreux, des actions de restauration probantes, des suivis locaux qui s'intègrent à des travaux ornithologiques internationaux, des capacités d'interventions fluctuantes mais qui, en termes de tendance, augmentent progressivement, une prise en compte de plus en plus poussée des fonctionnalités espèces-habitats, un investissement croissant de la partie subtidale du golfe, un besoin de coordination de la gouvernance de manière à la rendre plus efficiente. Un chiffre ? 62... Pour 62 opérations à poursuivre ou à mettre en œuvre !

Prévision des opérations



<https://www.ofb.gouv.fr/les-reserves/la-reserve-nationale-de-chasse-et-de-faune-sauvage-du-golfe-du-morbihan>

Appui aux acteurs et la mobilisation de la société

Les ABC en question avec le projet « AplaBC »

Les enjeux de préservation de la biodiversité et la place grandissante qu'ils occupent dans les débats de société et au quotidien les rend incontournables, notamment pour les communes et intercommunalités. Elles sont chaque année plus nombreuses à s'engager dans un atlas de biodiversité communale (ABC), afin d'améliorer les connaissances des enjeux de leurs territoires et de savoir comment et avec qui agir par la suite. L'outil ABC a par ailleurs été inscrit dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) n°3 fin 2023, permettant d'augmenter significativement le volume de subventions accordé aux collectivités.

Ainsi, en Bretagne, près de 70 atlas de la biodiversité ont été lancés depuis 2010, concernant plus de 350 communes, soit plus d'un quart des communes bretonnes !

Suite à ces années de mise en pratique des ABC, les expériences vécues et les résultats obtenus permettent aujourd'hui de faire un premier bilan du dispositif en matière de mobilisation des élus et citoyens, de connaissance et d'action initiées par la suite.

Les questions sont nombreuses : les ABC permettent-ils d'engager à plus long terme des actions en faveur de la biodiversité ? L'ABC présente-t-il des capacités effectives de mobilisation des citoyens ? Constitue-t-il un cadre de connaissances opportunistes ? Et au fond, qu'est-ce qu'un bon ABC ?

C'est dans cette perspective que le projet « AplaBC - de l'acquisition à la planification : les ABC en question » a été lancé en mars 2023 au sein de la DR Bretagne (service AAMT). Ce projet, soutenu par le FEDER pour une durée de trois ans, est en partenariat avec la Région Bretagne, les quatre conseils départementaux, Vivarmor Nature, le Conservatoire Botanique National de Brest et l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, parmi d'autres acteurs. Il se décline autour de 3 activités principales :

- L'évaluation des ABC en Bretagne, en étudiant notamment l'appropriation locale, la gouvernance, la capacité de mobilisation, les actions envisagées et réalisées par la suite ;
- L'organisation de journées d'échanges techniques et la production de mémentos à destination des collectivités et de leurs partenaires sur des thématiques comme le diagnostic écologique, le passage à l'action, la mobilisation des citoyens, la gouvernance, le suivi et l'évaluation) ;
- L'organisation d'un séminaire régional, afin d'amorcer le passage de la fin du projet AplaBC vers la poursuite de la dynamique engagée au cours de ces trois années.

L'année 2023 aura permis de constituer collectivement toute la méthodologie d'évaluation, de la priorisation des grandes questions structurantes à leur déclinaison en indicateurs d'évaluation. Plusieurs phases de collecte de données ont été déployées, alternant entre données qualitatives et quantitatives : enquêtes en ligne, entretiens

semi-directifs et analyse documentaire. Ce fut aussi l'occasion de mettre à jour la liste des ABC réalisés en Bretagne, les communes concernées et les partenaires des projets. L'année 2024 rythmée par la poursuite de l'évaluation des ABC, l'organisation de journées d'échanges techniques et l'élaboration de mémentos.



Espèces anthropophiles

La DR Bretagne, et ses agents dans les services départementaux s'investissent sur un sujet qui concerne tous les pays situés sur la trajectoire d'espèces d'oiseaux migratrices et sur une période où de manière concomitante, des oiseaux comme les hirondelles cherchent à s'installer au moment où des opérations d'entretien des façades, des volets ou des gouttières se lancent.

Ce regain d'activité génère son lot d'atteintes aux habitats d'espèces protégées qu'il revient en partie à l'OFB de prévenir. En ville, ces atteintes peuvent même être induites par des travaux qui visent à densifier l'habitat pour tendre vers le Zéro artificialisation nette (ZNA) et/ou à rénover thermiquement le bâti ancien.

Le milieu urbain est à la fois une source d'impacts sur la biodiversité mais il peut être un levier pour atténuer son déclin, voire l'améliorer.

Nature en ville et biodiversité sont en lien fort avec les enjeux d'adaptation au changement climatique (réduction d'îlot de chaleur urbain par exemple), d'émission de carbone et de sobriété foncière.

En attendant l'évolution de la réglementation pour une meilleure prise en compte de biodiversité dans le bâtiment, l'OFB poursuit en amont sa mission de sensibilisation auprès des porteurs de projets en leur rappelant leurs obligations réglementaires définies par l'article L411-1 du Code de l'environnement.

Par exemple, le SD35 est intervenu à Châteaubourg (35) lors d'une journée technique intitulée « Bâtiment & biodiversité : construire avec le vivant », où une centaine d'acteurs ont pu échanger et partager leurs expériences.



CORLAB
© Marion Le Vée

Biodiversité on Air, l'heure du bilan

En 2021, la coordination des radios locales associatives bretonnes (CORLAB) a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'OFB. La mission ? Réaliser 50 épisodes radiophoniques portant sur différents thèmes en lien avec la biodiversité. Pari réussi, les derniers épisodes ayant été diffusés au début 2024. Le bilan en quelques chiffres : 17 radios mobilisées pour la production, 20 radios en co-diffusion, 120 acteurs locaux interviewés, plus de 3000 écoutes cumulées sur le site Biodiversité on air, sans compter l'audience hertzienne potentielle régulière des radios associatives adhérentes à la CORLAB estimée à 50 000 auditeurs par jour.

Les agents de l'OFB ont été sollicités pour intervenir sur des thèmes très variés et représentatifs des sujets et métiers portés par l'établissement : espèces migratrices, police, atlas de la biodiversité communale, sciences participatives, aires protégées, zones humides, les tensions hydriques, la restauration des rivières...

Les podcasts sont à retrouver ici :
<https://corlab.org/biodiversite-on-air/>

La semaine du golfe, l'incontournable de 2023

Les actions de sensibilisation et de communication réalisées par l'équipe de la RNCFS du Morbihan visent à transmettre la connaissance, favoriser la prise de conscience et encourager les citoyens à agir en faveur de la biodiversité. Aussi, l'équipe de la réserve est présente sur le terrain lors d'événements tels que « La semaine du golfe », du 26 mai au 1er juin, qui a nécessité une présence renforcée.

Pour cet événement de grande ampleur, l'équipe de la réserve, le SD56, la DR et la Brigade mobile d'intervention (BMI) sont intervenus sur le golfe en informant les plaisanciers et en tenant un stand de sensibilisation (affiches thématiques, kakémonos d'information), partagé avec le PNR du golfe du Morbihan, Bretagne Vivante et l'association Vigipol.

En partenariat avec le PNR, les casques de réalités virtuelles sur les habitats marins du LIFE MARHA ont complété les messages sur les herbiers de zostères et le cadre réglementaire de la RNCFS. L'outil de découverte des traces de mammifères et d'oiseaux a été un vecteur important de visites du stand. La nouvelle plaquette de la RNCFS a intéressé les nombreux visiteurs, usagers du golfe.

Le bilan fait état de plus de 8000 personnes dans le village sur les meilleures journées, plusieurs centaines de plaquettes distribuées et près de 500 personnes sensibilisées aux métiers et aux missions spécifiques de la RNCFS.

Tout au long de la semaine, le SD a également réalisé des opérations de sensibilisation sur l'eau en distribuant des plaquettes et en installant des affiches Nav&Co dans les capitaineries et auprès d'organismes de location de bateaux.

Lien vers Nav&Co :
https://www.life-marha.fr/application_Nav%26Co



Semaine du golfe 2023
© Jérôme Cabelguen

L'année 2023 au Parc naturel marin d'Iroise



Renouvellement de désignation de la réserve MAB des îles et de la mer d'Iroise

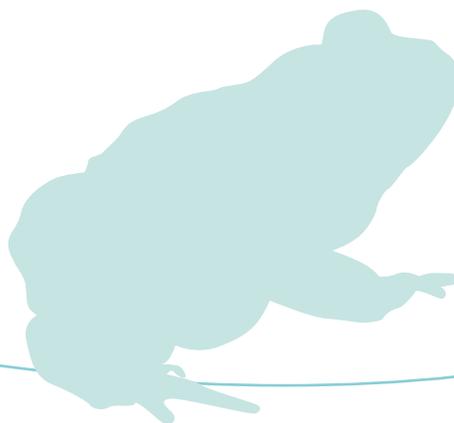
Afin d'obtenir le renouvellement de la désignation de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, un dossier avait été corédigé par les services du Parc Naturel Régional d'Armorique et du Parc naturel marin d'Iroise, co-gestionnaires, et transmis au MAB (Man and the Biosphere) France en septembre 2022 avant d'être envoyé à l'UNESCO par la délégation française.

Le dossier a été examiné par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (CCIRB), qui s'est rassemblé du 27 au 30 mars 2023 au siège de l'UNESCO.

Le Comité consultatif a accueilli favorablement le rapport d'examen périodique détaillé et a apprécié le processus participatif impliqué dans la compilation de l'examen et du plan d'actions pour les dix années à venir. Il a conclu que le site remplissait les trois fonctions des réserves de biosphère et répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB).

La recommandation du Comité consultatif international des Réserves de biosphère a été confirmée par le Conseil international de coordination du MAB le 14 juin 2023, renouvelant ainsi la désignation pour l'Iroise.

Colonie de grands cormorans et de cormorans huppés.
En arrière-plan, le grand phare de l'île de Sein
© Mickaël Buanic



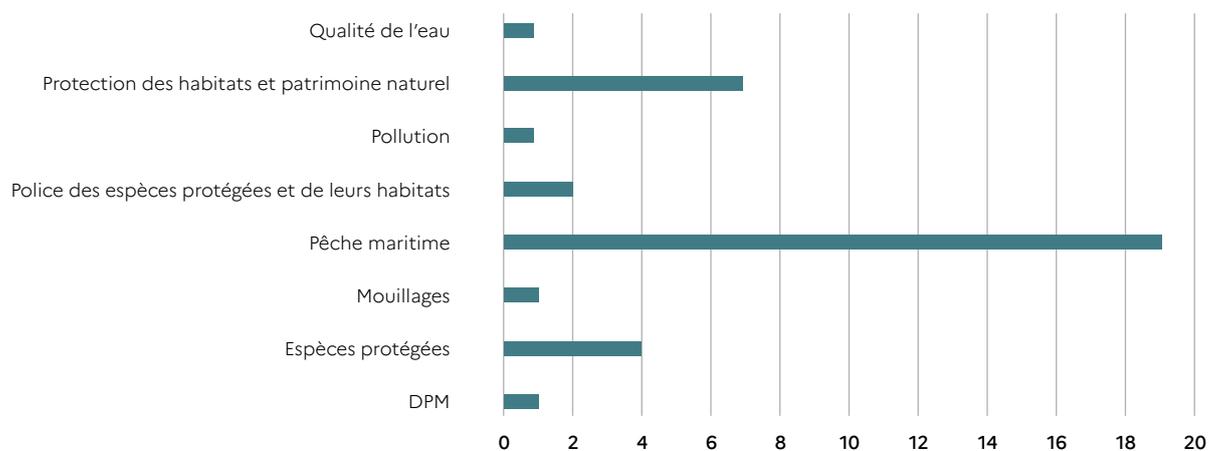
Actions de contrôle dans le Parc naturel marin d'Iroise en 2023

36 contrôles ont été effectués par les équipes du Parc en 2023, en mer et à terre) : surveillance des activités sur la réserve, des activités de plaisance (pêche de loisir et sécurité de la navigation) et de pêche professionnelle.

Les activités de pêche à pied sont particulièrement ciblées mais ces missions permettent également d'assurer une surveillance générale sur un certain nombre d'activités et de pratiques (carénage sauvage, circulation d'engins motorisés sur le domaine public maritime, réglementation des mouillages, etc.). Les agents ont participé à plusieurs missions de contrôle conjointes avec d'autres services (Brigade mobile d'intervention de l'OFB notamment), en particulier sur l'archipel de Molène et sur l'île d'Ouessant.

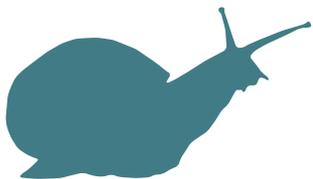
La répartition du nombre de contrôles par domaine du plan de contrôle s'établit comme suit :

Répartition des contrôles par thématiques - PNMI - année 2023



Le contrôle de la pêche maritime (professionnelle et de loisir) représente environ la moitié des actions de police des agents du Parc. Les activités ciblées sont celles qui sont identifiées dans le document de politique de contrôle et de surveillance sur la base des orientations du plan de gestion (récolte des laminaires, pêche à pied, cantonnement à langoustes,...). Si ces activités sont encadrées par une réglementation « pêche maritime », le respect de celle-ci permet également de garantir la prise en compte d'enjeux de protection de l'environnement et de la biodiversité (espèces et habitats notamment).

L'effort de contrôle a également été soutenu cette année encore sur les enjeux liés aux espèces protégées : principalement en surveillance des zones de nidifications identifiées dans l'arrêté préfectoral dans l'archipel de Molène mais également pour certaines zones littorales colonisées pendant la période de confinement et qui ont fait l'objet de mesures de protection particulières.



CETIROISE à l'écoute des cétacés en Iroise

Le parc naturel marin d'Iroise accueille des populations résidentes de grands dauphins mais constitue également une zone d'importance pour l'accueil d'autres cétacés : dauphins communs, marsouins communs, rorquals communs, dauphins de Risso, globicéphales noirs...

Pour la majorité de ces espèces, les observations restent rares. Afin de mieux les inventorier et de connaître la fréquence avec laquelle elles utilisent la mer d'Iroise, le PNMI et l'ENSTA Bretagne ont lancé en 2021 le programme CETIROISE financé dans le cadre du plan de relance.

Chaque espèce de cétacé émet différents types de sons en utilisant des gammes de fréquences qui leurs sont propres. L'acoustique passive est une technique d'étude visant à enregistrer les sons émis par les cétacés et à les analyser. Aux moyens d'hydrophones implantés sur des sites de mouillages en mer, il est ainsi possible d'identifier les espèces présentes sans les déranger.

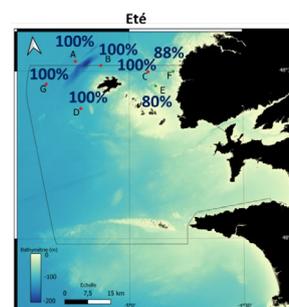
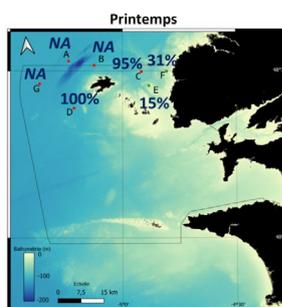
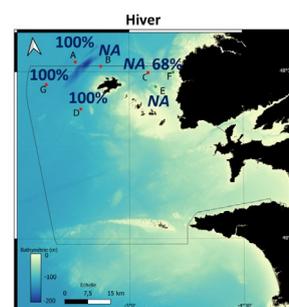
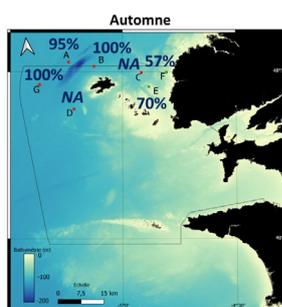
CETIROISE a consisté à déployer 7 hydrophones sur le secteur nord du parc pendant une année (mai 2022 à mai 2023). Chaque mouillage a été équipé de 2 types d'hydrophones, l'un dédié aux petits cétacés et le second permettant d'enregistrer toutes les espèces. La courantologie très forte en Iroise a entraîné une perte de matériel sur certains sites à certaines périodes (notés NA sur la carte). Les résultats ont été analysés par l'équipe de l'ENSTA. Ils mettent en évidence une présence très importante de delphinidés (grands dauphins et dauphins communs) à toutes les saisons dans le nord du parc. Le nombre de jours positifs à la détection est particulièrement élevé au nord-ouest du parc.

En complément des delphinidés, des marsouins communs ont été détectés au nord du PNM, particulièrement en été et à l'automne. Ils sont nettement moins présents que les delphinidés : la proportion maximale de jours positifs à la détection atteint 66% au point G en été.

La présence d'au moins un petit rorqual a été identifiée à l'automne 2022. Malheureusement, le niveau de bruit ambiant nuit à une détection correcte des mysticètes (cétacés à fanons) dans les basses fréquences même si plusieurs observations visuelles de baleines ont été réalisées sur la période de suivi. Dans un contexte d'amélioration permanent des détections acoustiques, les données pourront faire l'objet d'analyses ultérieures et il n'est pas impossible que d'autres espèces soient identifiées.



Mouillage équipé de 2 hydrophones
© Yannis Turpin



Proportion de jours positifs à la détection des sifflements de delphinidés (en pourcentage) en fonction de la saison et sur les 7 sites d'écoutes.
© Chris Huh – CC BY-SA 3.0 DEED

Financé par



DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE

**Siège : 84 rue de Rennes
35510 Cesson-Sevigne
02 23 45 06 06
dr.bretagne@ofb.gouv.fr
<https://www.ofb.gouv.fr/bretagne>**

Service départemental d'Ille et Vilaine

Bât. A le Ouessant-Campus Atalante
Champeaux
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes
Tél. 02 99 41 15 99
sd35@ofb.gouv.fr

Service départemental des Côtes-d'Armor

5 boulevard Édouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 33 01 71
sd22@ofb.gouv.fr

Service départemental du Finistère

- SITE DE QUIMPER
2 boulevard du Finistère
29325 Quimper Cedex
Tél. 02 98 82 69 24
- SITE DE LANDERNEAU
1 rue Ingénieur J. Frimot
Hôtel Entreprise Mescoat
29800 Landerneau
Tél. 02 98 24 97 76
sd29@ofb.gouv.fr

Service départemental du Morbihan

1 allée du Général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex
Tél. 02 97 47 02 83
sd56@ofb.gouv.fr

Parc naturel marin d'Iroise

- SITE DU CONQUET
Pointe des Renards
29217 Le Conquet
- SITE DE DOUARNENEZ
Ile Tristan
29100 Douarnenez
Tél. 02 98 44 17 00
parcmarin.iroise@ofb.gouv.fr

